

Biosécurité



Exigences

Gestion de la santé des animaux

Biosécurité (BIO) 1 : Au cours des deux dernières années, avez-vous complété l'évaluation des risques pour la biosécurité avec votre médecin vétérinaire afin d'identifier et d'atténuer ces risques à votre ferme?

BIO2 : Tenez-vous un registre pour consigner les épisodes de maladie suivants observés chez les vaches (avortement, boiterie, mammite, diarrhée, pneumonie, décès) et chez les veaux (diarrhée, pneumonie, décès)? (Dossier 10)

BIO3 : En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN de vaccination contre des maladies précises? (PN 12)

Réception et déplacements des animaux

BIO4 : En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux? (PN 13)

BIO5 : En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors du retour dans vos installations d'animaux ayant été en contact avec d'autres troupeaux, p. ex. lors d'expositions, etc.? (PN 14)

Fournisseurs de services, visiteurs, véhicules et équipement

BIO6 : En collaboration avec votre médecin vétérinaire, avez-vous établi et mis en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses à la ferme par des membres de la famille, des employés, des visiteurs ou des fournisseurs de services? (PN 15)

BIO7 : Une affiche de biosécurité avec des consignes est-elle installée au principal point d'accès et visible du stationnement principal?